

Tarifs applicables au 01/01/2024

TRANSACTION – VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 199 999 € : 7% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 6 000 € TTC.

Pour un prix de vente de vente compris entre 200 000 € et 299 999 € : 6 % TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente de vente supérieur ou égal à 300 000 € : 5 % TTC du prix de vente.

Vente d'un stationnement (parking, garage,...) : Forfait 3 000 € TTC

Principe de non-cumul :

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Pré état daté (via MODELO – société Pré Etat Daté) : 60 € TTC à charge du vendeur

Avis de valeur : 250 € TTC. (Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise).

Barème fidélisation : Remise de 10 % (applicable aux clients et ancien client de gestion ou transaction).

Lors de délégation, partenariat, apporteur d'affaire, rétrocommission..., les honoraires de l'agence pourront s'aligner (à la hausse ou à la baisse) sur ceux du ou des confrères.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur** : libre sans que le total des honoraires de location quote-part bailleur ne dépasse un mois de loyer hors charges.
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail** :
 - Honoraires à la charge du bailleur : 8/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 8 € / m².
 - Honoraires à la charge du locataire : 8/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 8 € / m².
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)** :
 - Part bailleur : 3/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 3 € / m²
 - Part locataire : 3/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 3 € / m²

GESTION LOCATIVE

● Honoraires :

Pour 1 lot : 7% HT, soit 8.4 % TTC des sommes perçues

Pour 2 à 5 lots : 6.5 % HT, soit 7.8 % TTC des sommes perçues

A partir de 6 lots : 5.5 HT soit 6.6 % TTC des sommes perçues.

- **Garantie Loyers Impayés GALIAN** : 2.50 % des loyers et charges (détails du contrat en agence).
- **Aide à la déclaration de revenus fonciers** : 80 € HT par immeuble, soit 96 € TTC.
- **Frais de clôture de dossier, vacations diverses et horaires** : 60 € HT / heure, soit 72 € TTC / heures

BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ET CODE CIVIL

- **Honoraire de négociation** : Part Bailleur : 15 % HT du loyer annuel HC et HT – Part Locataire : 15% HT du loyer annuel HC et HT
- **Frais d'état des lieux** : Part bailleur : 3 € HT / m² – Part locataire : 3 € HT / m²
- **Location de stationnement** : Part Bailleur : 50 € HT – Part Locataire : 50 € HT



Société MARCHAND IMMOBILIER, SASU au capital de 7 500 € - Siège social : 135 avenue Général Leclerc – 54 000 NANCY - RCS NANCY n° 838 748 762 00013 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce / Gestion Immobilière n° CPI 5401 2018 000 028 643 délivrée par la CCI de Meurthe-et-Moselle le 16/05/2018.
Succursale : NESTENN CHAMPIGNEULLES - 55 rue de Nancy – 54 250 CHAMPIGNEULLES – RCS Nancy n° 838 748 762 00021
Garantie financière Transaction 120 000 € et Gestion 240 000 € par GALIAN Assurances – 89 rue LA BOETIE – 75008 PARIS.
Assurance : MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES – 14 bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9